

DECRET N° 71/331 du 8/10/71  
portent nomination de Messieurs MASSON Henri,  
LISSOUBA Pascal, TATI Jean-Baptiste, PIERRE  
Jean Pascal et Madame VILLIEN Marie Louise,  
respectivement Directeur du Centre d'Enseigne-  
ment Supérieur de Brazzaville, Directeur de  
l'Ecole Supérieure des Sciences, Directeur de  
l'Ecole Supérieure des Lettres, Directeur de  
l'Ecole de Droit et Conseillère Technique auprès  
de l'Ecole Supérieure des Lettres du Centre d'En-  
seignement Supérieur de Brazzaville .

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;

Vu l'Acte n° 46/61-293 en date du 12 Décembre 1961 de la Conférence  
des Chefs d'Etat de l'Afrique Equatoriale adoptant la Convention  
portant organisation de l'Enseignement Supérieur en Afrique Centrale;

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture  
et des Arts, de l'Education Populaire et des Sports,

D E C R E T E :

Article 1er. Messieurs MASSON Henri, Doyen Honoraire de la Faculté  
des Sciences de Dakar, LISSOUBA Pascal, Maître de Conférences, TATI  
Jean-Baptiste, Maître-Assistant, PIERRE Jean Pascal, Maître Assistant  
et Madame VILLIEN Marie Louise, Maître-Assistant, sont nommés  
respectivement :

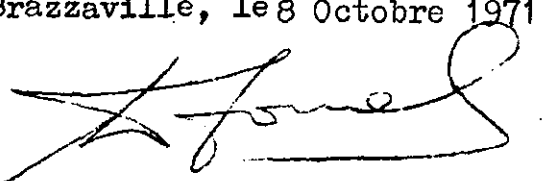
- Directeur du Centre d'Enseignement Supérieur de Brazzaville,
- Directeur de l'Ecole Supérieure des Sciences,
- Directeur de l'Ecole Supérieure des Lettres,
- Directeur de l'Ecole de Droit
- et Conseillère Technique auprès de l'Ecole Supérieure des Lettres  
du C.E.S.B.

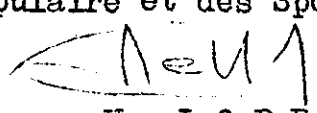
Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 8 Octobre 1971

Par le Président de la  
République, Chef de l'Etat,

Le Ministre de l'Education  
Nationale de la Culture et  
des Arts, de l'Education  
Populaire et des Sports.

  
Commandant Marien N'GOUABI.

  
H. LOPES .

AMPLIATIONS

- Présidence 1
- MENCAEPS 1
- CESB 1
- B/ Courrier 1
- J.O. 1
- Intéressés 5